

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRAYSSAS**

**Séance du 14 Octobre 2020**

Le lundi 14 octobre deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme CLUCHIER Marie-Christine, Maire.

**Présents** : CLUCHIER Marie-Christine, CALAS Jean-Marie, DESSIN Patrice, PONDAVEN Marc, JONQUIERES Noémie, PECOUL Michel, PONS Laurence, BREMOND Daniel, DELAVAT Annie, ZORZENONE Alain

**Absents Excusés** :

**Pouvoirs**: COURNAC Joachim à CLUCHIER Marie-Christine

**Date de la convocation** : 7 Octobre 2020

Jean-Marie CALAS est secrétaire de séance.

Madame le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 09/10 visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19.

### **VALIDATION DU CR DU 08/07/2020**

Le CR de la séance du 8 Juillet 2020 est mis au vote, après un tour de table le PV est validé

### **Projet aménagement parking mairie**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que dans la continuité du projet de l'aménagement des places du centre-bourg, il serait judicieux d'aménager également le parking de la mairie. Sur la base d'une surface de l'opération de 470m<sup>2</sup> au prix de 105€ HT/m<sup>2</sup>, le montant estimé des travaux est de l'ordre de 50 000€ HT, à cela se rajoute une rémunération provisoire de maîtrise d'œuvre de 4 500€ HT (taux de 9%), soit un total de 54 500€ HT.

Ce devis estimatif a été proposé par la société AC2I.

L'Etat peut intervenir financièrement dans la réalisation de ce projet au titre de la DETR ainsi que la CC2R grâce à un fonds de concours.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat (40%)	21 800€ HT
CC2R (40%)	21 800€ HT
Autofinancement	10 900€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et un fonds de concours auprès de la CC2R, arrête le plan de financement ci-dessus mentionné, dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021 en dépenses d'investissement aux articles 2031 (frais d'étude) et 2152 (installation de voirie), charge Madame le Maire de l'application des décisions ci-dessus indiquées.

### **Adhésion de deux nouvelles communes au SIVU Chenil**

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil fourrière de Caubeyres.

Par délibération du 26/09/2020, déposée en Préfecture le 28/09/2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil fourrière de Caubeyres a accepté et voté à l'unanimité les adhésions des communes suivantes : Saint Front sur Lémance et Puysserampion.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces 2 nouvelles communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'adhésion de ces 2 communes.

• **Questions Divers :**

- Point sur les travaux aménagement places
- Point trésorerie commune : 1<sup>ère</sup> facture ESBTP réglée pour 90 086.40€ -  
Rappelle sur les aides financières : aides totales cc2r + état : 198 574.98€, soit un autofinancement de 21 561.74€
  - Une aide du conseil départemental nous sera attribuée pour 8194€ au titre des amendes de police
- Point financier CC2R : dotation de solidarité complémentaire pour la commune de 9605€
- Monsieur DESSIN relate à l'assemblée sa réunion communautaire de la commission travaux ainsi que la réunion CLI
- Enquête publique assainissement
- Vente du terrain communal
- Repas de fin d'année des habitants annulé en raison du virus COVID-19, le repas de fin d'année des conseillers est également suspendu, il sera certainement repoussé au printemps 2021
- Le colis de fin d'année pour les + de 65 ans sera directement livré aux habitants par les conseillers
- Concernant le Noël des enfants, comme le spectacle est annulé, Madame le Maire propose de rajouter quelques friandises au cadeau de la mairie et demande aux conseillers ce qui pourrait être fait pour la distribution du cadeau des enfants
- La cérémonie du 11/11 est bien maintenue mais ne sera pas suivie d'un apéritif
- Madame le Maire fait part des différents projets pour 2021, grâce au Plan de Relance France mis en place par le gouvernement, il serait judicieux de se consacrer à la transition écologique avec notamment des travaux de toiture de la salle des fêtes, le chauffage à la mairie et la toiture de la salle des associations.
- Il est évoqué le problème des chiens errants sur la commune, Madame le Maire propose de faire un arrêté en ce sens.
- Monsieur PONDAVEN propose de mettre en place sur la commune une « Boîte à livres », le conseil valide l'idée et doit se renseigner sur le contenant des livres (cabine téléphonique ou autre à intégrer dans le futur projet de l'aménagement du parking de la mairie
- Il est mis au vote la couleur des futurs bancs des places de l'église et du marronnier : 3 gris, 4 vert, 1 noir, 3 marron, les bancs seront donc verts.

**Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 027\_2020 à 028\_2020**

**Fait à Grayssas, le 14 Octobre 2020**

Fin de séance à 19h55

**Le Maire,**

**Marie-Christine CLUCHIER**

